VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

20 septembre 2013 – n° 12
130067

REFORME DU REGIME DES ETABLISSEMENTS PUBLICS FONCIERS DE L'ETAT – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 a réformé le régime des établissements publics fonciers de l'Etat.

L'ordonnance précitée prévoit que les décrets de création des établissements publics fonciers (EPF) de l'Etat existants à sa date de publication doivent être modifiés pour être conformes aux nouvelles dispositions du code de l'urbanisme.

Les évolutions issues de cette réforme portent notamment sur les compétences, la gouvernance, le mode de fonctionnement de ces établissements. Parmi ces évolutions, le champ d'intervention des EPF de l'Etat est conforté sur les missions de portage foncier assurées pour le compte de collectivités.

Conformément à l'article L 321-2 du code de l'urbanisme, « les établissements publics fonciers de l'Etat sont créés après avis des conseils régionaux, conseils généraux, organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre compétents en matière de plan local d'urbanisme, conseils municipaux des communes de plus de 20 000 habitants non membres de ces EPCI, situés dans leur périmètre de compétence ».

Les collectivités et établissements publics de coopération intercommunale concernés disposent d'un délai de trois mois pour délibérer, délai au delà duquel leur avis est réputé favorable.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- EMET un avis favorable sur la réforme du régime des établissements publics fonciers de l'Etat.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES (88)

Christian PIERRET

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE SAINT-DIE DES VOSGES

Nombre effectif des Membres du Conseil Municipal..... 35

Nombre des Membres en exercice..... 35

Nombre des Membres présents à la séance..... 26

Procurations..... 9

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 septembre 2013

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Antoine SEARA, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoints.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Antoine SEARA, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Joëlle BERNARD, Dominique VALENTI, Benoit LARGER, Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Bineta ABDOULAYE, Catherine GRAVIER, Fabienne TARUFFI, Patrick BERNARD, Jean-Louis BOURDON, Francine WALTER, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT, Vincent BENOIT, Catherine SAINT-DIZIER et Sébastien ROCHOTTE

Excusés et ont donné procuration :

Lovely CHRETIEN	à	Christian PIERRET
Pierre ENKAOUA	à	Pierre LEROY
Madeleine FEVE-CHOBAUT	à	Chantal WEILL
Francine HABERT	à	Joëlle BERNARD
Cécile ANTOINE	à	Romuald GBEDEY
Gilberte BELEY	à	Jacqueline FRESSE
Etienne HUMBERT	à	Salvatore ARENA
Ozan RUMELIOGLU	à	Daniel CHRISTOPHE
Ramata BA	à	Catherine SAINT-DIZIER

Mademoiselle Bineta ABDOULAYE est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.